



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2019-01

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2018-12-20-059 - Arrêté n° 2018- 286 portant approbation de cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes «Résidence la Gentilhommière» sis 11 rue du Gord à Boussy-Saint-Antoine (91800) détenue par la Société « LA GENTILHOMMIERE », au bénéfice de la société « ALPH'AGE GESTION » sise 21 rue Laffitte à Paris (75009) (3 pages)

Page 3

# Agence régionale de santé

IDF-2018-12-20-059

Arrêté n° 2018- 286 portant approbation de cession  
d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour  
personnes âgées dépendantes «Résidence la  
Gentilhommière» sis 11 rue du Gord à  
Boussy-Saint-Antoine (91800) détenue par la Société « LA  
GENTILHOMMIERE », au bénéfice de la société «  
ALPH'AGE GESTION » sise 21 rue Laffitte à Paris  
(75009)

## ARRETE N° 2018- 286

**Portant approbation de cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes «Résidence la Gentilhommière» sis 11 rue du Gord à Boussy-Saint-Antoine (91800) détenue par la Société « LA GENTILHOMMIERE », au bénéfice de la société « ALPH'AGE GESTION » sise 21 rue Laffitte à Paris (75009)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.314-3 et suivants et R.313-4-3 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de la justice administrative et notamment son article R.312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France du 20 décembre 2017 établissant le PRIAC 2017-2021 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma 2018-2022 en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, adopté par le conseil départemental de l'Essonne le 26 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté n° 2018- 153, en date du 31 août 2018 portant autorisation de modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) «Résidence la Gentilhommière » sis 11, rue du Gord à Boussy-Saint-Antoine (91800) et portant sa capacité totale à 100 places (97 places d'hébergement permanent, dont un PASA de 14 places et 3 places d'hébergement temporaire) ;
- VU** les courriers de la société « LA GENTILHOMMIERE » du 14 février 2018 et du 30 mai 2018 informant de la fusion absorption de la société « LA GENTILHOMMIERE » par la société « ALPH'AGE GESTION » et sollicitant l'approbation de la cession d'autorisation de l'EHPAD « Résidence la Gentilhommière » au bénéfice de la société « ALPH'AGE GESTION » ;

**VU** l'extrait du procès-verbal de la société « LA GENTILHOMMIERE » du 14 mai 2018 approuvant la fusion absorption de la société « LA GENTILHOMMIERE » par la société « ALPH'AGE GESTION » ;

**VU** l'extrait du procès-verbal de la société « ALPH'AGE GESTION » du 6 avril 2018 approuvant la fusion absorption de la société « LA GENTILHOMMIERE » par la société « ALPH'AGE GESTION » ;

**CONSIDERANT** le dossier transmis le 30 mai 2018 par le gestionnaire avec le courrier de demande de cession d'autorisation ;

**CONSIDERANT** que la date de la cession d'autorisation est effective depuis le 28 juin 2018 ;

**CONSIDERANT** que la société « ALPH'AGE GESTION » s'engage à respecter la réalisation et le maintien des conditions actuelles d'emploi, de gestion, d'organisation et de fonctionnement. Elle s'engage également à privilégier une approche territoriale et prospective de son activité permettant un meilleur maillage territorial et une inscription de l'établissement dans les filières gériatriques. Par ailleurs, elle s'engage à renforcer les coordinations et coopérations avec les autres acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire au bénéfice de la qualité et de la diversité des accompagnements sociaux et médico-sociaux des personnes âgées accueillies au sein de l'établissement concerné ;

## **ARRETENT**

### **ARTICLE 1 :**

La cession de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Résidence La Gentilhommière » sis 11 rue du Gord à Boussy-Saint-Antoine (91800), détenue par la société « LA GENTILHOMMIERE », au profit de la société « ALPH'AGE GESTION », dont le siège est situé 21 rue Laffitte à Paris (75009), est accordée.

### **ARTICLE 2 :**

L'établissement dénommé « Résidence La Gentilhommière », destiné à accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans, a une capacité totale de 100 places réparties de la manière suivante :

- 97 places d'hébergement permanent, dont 14 places dédiées à la prise en charge de résidents Alzheimer au sein d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- 3 places d'hébergement temporaire.

### **ARTICLE 3 :**

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS établissement : 91 080 562 1  
Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées Dépendantes  
Code APE : [8710A] Hébergement médicalisé pour personnes âgées  
Code tarif : [45] ARS/PCD, tarif partiel, habilité à l'aide sociale sans PUI  
  
Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées  
Code fonctionnement : [11] Hébergement complet internat  
Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes

Code discipline : [657] Accueil temporaire pour personnes âgées  
Code fonctionnement : [11] Hébergement complet internat  
Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes

Code discipline : [961] Pôle d'activités et de soins adaptés  
Code fonctionnement : [21] Accueil de jour  
Code clientèle : [436] Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

- N° FINESS gestionnaire : 75 081 385 9  
SIREN : 349 185 736  
Code statut : [95] Société par actions simplifiée (SAS)

#### **ARTICLE 4 :**

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 10 places d'hébergement permanent.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

#### **ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

#### **ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### **ARTICLE 8 :**

Le Délégué départemental de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur général des services départementaux de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région d'Ile-de-France et du département de l'Essonne, au Bulletin Officiel du département de l'Essonne.

Paris le 20 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile de France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Le Président du Conseil départemental  
de l'Essonne

**Signé**

François DUROVRAY